

Plus âgés qu'en province, les étudiants d'Île-de-France vivent aussi plus souvent chez leurs parents

Insee Analyses Île-de-France • n° 142 • Octobre 2021



En Île-de-France, plus de six étudiants sur dix vivent chez leurs parents, une part plus importante qu'en province. L'offre d'enseignement supérieur, le réseau de transports en commun mais aussi la cherté des loyers dans la région incitent les jeunes à rester au domicile parental, quitte à effectuer des trajets plus longs ou à vivre dans un logement suroccupé.

Parmi les étudiants ayant quitté le domicile familial, les jeunes non natifs de la région et notamment les étrangers sont très fortement représentés. Souvent, ces étudiants « décohabitants » résident à proximité de leur lieu d'études et seuls dans des petits logements du parc privé. En Île-de-France, la colocation concerne 6 % des étudiants contre 9 % en province.

En 2017, 680 500 **étudiants** résident en Île-de-France, soit plus du quart des étudiants de France métropolitaine. L'Île-de-France est ainsi la première région française de résidence des étudiants, devant l'Auvergne-Rhône-Alpes (313 200 étudiants) et l'Occitanie (238 000 étudiants). En moyenne un peu plus âgés qu'en province (21,7 ans contre 21,0 ans), les étudiants franciliens sont proportionnellement plus nombreux

à poursuivre des études longues : 41 % d'entre eux poursuivent des études en master ou en doctorat, contre environ 30 % en Auvergne-Rhône-Alpes et en Occitanie. L'Île-de-France propose en effet une offre importante d'enseignement de niveaux master et doctorat et attire notamment des étudiants venus d'ailleurs. La question du logement étudiant est alors cruciale pour l'attractivité nationale et internationale des

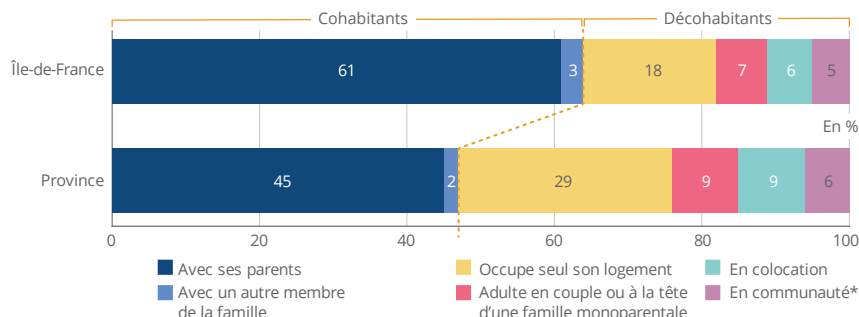
établissements d'enseignement supérieur de la région, de même que les conditions de vie et d'études offertes aux étudiants.

Les étudiants franciliens vivent plus souvent chez leurs parents qu'en province

En Île-de-France, deux tiers des étudiants vivent chez leurs parents ou un autre membre de leur famille, contre moins de la moitié en province ► **figure 1**. Lorsqu'ils vivent hors du domicile parental, ils sont dits « décohabitants ». Ils peuvent alors vivre, seuls ou à plusieurs, dans un logement dit « ordinaire », ou dans une **communauté** avec un mode de vie partagé et des espaces communs (internat, résidence universitaire...). En particulier, seuls 6 % des étudiants franciliens recourent à la colocation, contre 9 % en province.

Pour expliquer que les étudiants franciliens habitent davantage chez leurs parents, plusieurs facteurs peuvent être avancés : d'une part, l'offre francilienne d'enseignement supérieur, dense et diversifiée, permet aux jeunes natifs de

► 1. Répartition des étudiants selon leur mode de vie en 2017 en Île-de-France et en province



* Ensemble de locaux d'habitation relevant d'une même autorité gestionnaire et dont les habitants partagent à titre habituel un mode de vie commun (internats de lycée pour les post-bac, foyers, cités universitaires...).

Lecture : en 2017, 61 % des étudiants résidant en Île-de-France vivent avec leurs parents.

Source : Insee, recensement de la population 2017.

En partenariat avec :

la région d'y trouver plus facilement la formation de leur choix. D'autre part, le réseau de transports francilien très développé facilite le déplacement des étudiants installés chez leurs parents vers les multiples pôles d'études de la région. Selon l'enquête de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) en 2016 [► sources](#), trois quarts des étudiants franciliens se déplacent principalement en transports en commun, soit près de deux fois plus que dans les autres régions. En outre, le coût élevé pour se loger en Île-de-France constitue un frein à l'autonomie résidentielle : le loyer des étudiants décohabitants est en moyenne de 799 € par mois quand ils résident à Paris, de 750 € en petite couronne et de 623 € en grande couronne, contre 552 € au niveau national (enquête OVE 2020). Enfin, les étudiants franciliens sont en concurrence avec les jeunes actifs sur le marché immobilier des petits logements locatifs, en particulier dans la petite couronne au nord de Paris, et ce d'autant plus que l'offre locative louée à l'année recule en cœur d'agglomération.

Près d'une heure de trajet pour les étudiants vivant chez leurs parents

Le fait de vivre avec ses parents permet d'économiser le coût du logement mais cela entraîne parfois des temps de trajet plus longs pour rejoindre le lieu d'études avec un risque accru de décrochage scolaire. C'est en grande couronne que la part des étudiants vivant chez leurs parents est la plus élevée : 43 % alors qu'elle s'élève à 40 % en petite couronne et 17 % à Paris. Ainsi, la durée moyenne d'un trajet domicile - lieu d'études est de 53 minutes en transports en commun, soit près de 2 heures aller-retour, avec de fortes disparités selon le lieu de résidence : elle est minimale pour les étudiants parisiens (28 minutes pour un trajet en moyenne de 6 km) et maximale pour les étudiants résidant en grande couronne (70 minutes pour une distance parcourue moyenne de 25 km). À titre de comparaison, le temps moyen en voiture pour un actif francilien est de 35 minutes pour une distance moyenne de 18,4 kilomètres.

Plus d'un quart des étudiants cohabitants vivent dans un logement suroccupé

Les étudiants franciliens vivant au domicile familial disposent en moyenne de plus d'espace que les étudiants qui décohabitent. Néanmoins, ils sont nombreux à occuper des logements trop petits au regard du nombre de pièces et du nombre de personnes vivant dans le logement. En 2017, 27 % des étudiants cohabitants franciliens vivent dans un **logement suroccupé**. Cette part est la plus importante en Seine-Saint-Denis (40 %) puis

► Encadré 1 - Un retour massif chez les parents durant le confinement de mars à mai 2020

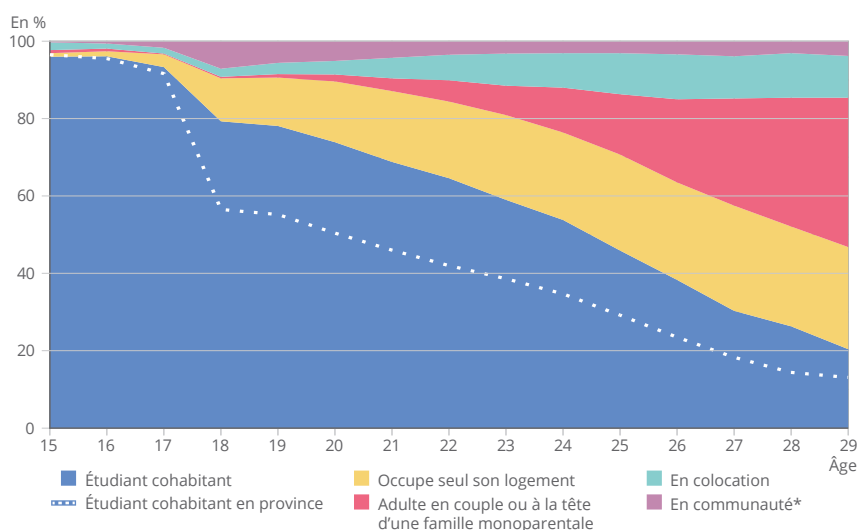
L'enquête sur la vie des étudiants confinés, réalisée par l'Observatoire de la vie étudiante fin juin 2020, révèle qu'en France 44 % des étudiants ont quitté leur logement durant le confinement de mars à mai 2020. C'est le cas de 56 % des étudiants résidant dans un logement indépendant et 11 % des étudiants résidant chez un parent. Ces départs étaient motivés par le souhait de ne pas rester seuls (66 %), d'être près de leur famille (63 %), d'avoir un logement plus grand (62 %), de disposer d'une meilleure connexion Internet ou d'un meilleur équipement (24 %). Parmi ceux qui sont restés dans leur logement durant le confinement, près de la moitié auraient souhaité partir. Les étudiants de nationalité étrangère, parmi les plus fragilisés par la crise, étaient moins de 60 % à souhaiter changer de logement : 31 % ont déclaré que leurs parents habitaient trop loin et 24 % n'avaient pas les moyens financiers ou matériels de les rejoindre. La peur de faire circuler le virus a également été évoquée (23 %).

► 2. Profil et conditions de logement des étudiants, en Île-de-France et en province

	Île-de-France			Province		
	Cohabitants	Décohabitants	Total	Cohabitants	Décohabitants	Total
Nombre d'étudiants dans des logements ordinaires	437 600	213 800	651 400	883 600	887 300	1 770 900
Âge moyen	21,0	23,1	21,7	20,3	21,7	21,0
Dernier diplôme obtenu (en %)						
Baccalauréat ou équivalent	57	31	48	69	51	60
Bac + 2	11	9	11	12	12	12
Bac + 3 ou Bac + 4	20	28	22	13	22	17
Bac + 5 ou supérieur	12	32	19	6	15	11
Nationalité (en %)						
Français	94	78	89	97	90	93
Étranger	6	22	11	3	10	7
Lieu de résidence un an auparavant (en %)						
Même logement	92	54	80	90	48	69
Autre logement de la région	5	25	11	7	35	21
Hors de la région	2	14	6	2	13	8
À l'étranger	1	7	3	1	4	2
Statut d'occupation du logement (en %)						
Ménage propriétaire	57	8	41	68	5	37
Ménage en location privée	13	43	23	14	57	36
Ménage en location sociale	26	5	19	15	4	9
Ménage en location meublée	2	37	13	1	31	16
Ménage logé gratuitement	2	7	4	2	3	2
Surface du logement (en %)						
Moins de 30 m ²	1	49	17	0	40	20
De 30 à moins de 40 m ²	2	18	7	1	17	9
De 40 à moins de 60 m ²	10	18	12	5	20	12
De 60 à moins de 80 m ²	24	8	19	16	13	15
80 m ² ou plus	63	7	45	78	10	44

Lecture : en 2017, 49 % des étudiants décohabitants résidant en Île-de-France vivent dans un logement de moins de 30 m².
Sources : Insee, recensement de la population 2017.

► 3. Répartition des étudiants par mode de vie selon leur âge en Île-de-France



* Ensemble de locaux d'habitation relevant d'une même autorité gestionnaire et dont les habitants partagent à titre habituel un mode de vie commun (internats de lycée pour les post-bac, foyers, cités universitaires...).

Lecture : en 2017, à l'âge de 18 ans, 79,3 % des étudiants franciliens cohabitent.
Source : Insee, recensement de la population 2017.

► Encadré 2 - Nombre de places dans les résidences étudiantes en 2019 et évolution depuis 2009

Dans le cadre de l'élaboration du premier schéma régional du logement étudiant en 2009, L'Institut Paris Region a constitué un fichier de suivi de l'offre de résidences étudiantes en Île-de-France. La mise en place d'observatoires territoriaux du logement étudiant sous l'impulsion de l'État a donné lieu à une actualisation de cette base de données en juillet 2019.

À cette date, 89 000 places en résidences étudiantes étaient recensées dans la région, en augmentation de 89 % par rapport à 2009 (+ 42 000 places). Plus de la moitié de cette offre (57 %) est proposée à des tarifs sociaux, 11 % à des tarifs maîtrisés dans des résidences réservées à certaines écoles, et 33 % à des tarifs libres dans le secteur privé.

En 2019, le nombre de places disponibles pour 100 étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur francilien est estimé à 12,6. Pour les seules places proposées à tarifs sociaux, le ratio s'établit à 7,2 places pour 100 étudiants. Ces ratios sont plus proches des moyennes nationales qu'ils ne l'étaient dix ans plus tôt (respectivement 8 et 4 places pour 100 étudiants), témoignant d'un important effort de construction dans la région.

à Paris (37 %). La suroccupation concerne très majoritairement les étudiants dont les parents sont locataires (que ce soit dans le parc privé ou social). Majoritairement, ces logements accueillent des familles nombreuses : 60 % avec 3 enfants ou plus. Ces étudiants peuvent par conséquent se trouver dans des conditions moins favorables pour la réussite de leurs études. Depuis 2020, ces difficultés ont été accrues du fait du contexte sanitaire avec, par endroit et par moment, la suppression des cours en présentiel ► encadré 1.

L'autonomie résidentielle augmente avec l'âge et le niveau d'études

Les étudiants disposant d'un logement autonome sont en moyenne plus âgés (23 ans) que ceux qui demeurent chez leurs parents (21 ans) ► figure 2. La décohabitation augmente en effet avec l'âge : si, à 18 ans, 79 % d'entre eux vivent encore au domicile familial, dès l'âge de 23 ans ils ne sont plus que 59 % à être dans cette situation ► figure 3. Signe des tensions immobilières dans la région, les étudiants qui vivent de manière autonome ont quitté le domicile parental plus tardivement que leurs homologues de province. En effet, à 18 ans, plus souvent amenés à se rapprocher de pôles d'enseignement pour poursuivre le cursus de leur choix dans des territoires où les marchés immobiliers locaux sont

plus accessibles, les étudiants provinciaux ne sont que 56 % à vivre encore au domicile familial. Cette proportion est nettement plus élevée pour les étudiants franciliens, en particulier pour les étudiants nés en Île-de-France (92 %), qui vivaient probablement pour la majorité déjà dans la région avant leurs études. Une grande part de ces derniers demeurent chez leurs parents tout au long de leurs études : 59 % des étudiants natifs de 26 ans sont encore hébergés.

Près de la moitié des étudiants décohabitants viennent d'arriver dans leur logement

Les deux tiers des étudiants franciliens disposant d'un logement autonome ne sont pas natifs de la région. Près de la moitié des décohabitants (46 %) ne vivaient pas dans le même logement l'année précédente : 25 % habitaient déjà dans la région et 21 % vivaient hors de l'Île-de-France (dont 7 % à l'étranger). Les étudiants étrangers sont deux fois plus représentés en Île-de-France qu'en province.

En quittant le domicile parental, les étudiants choisissent de préférence un logement proche de leur lieu d'études. Environ la moitié d'entre eux vivent à Paris, en lien avec la forte concentration des lieux d'études au sein de la capitale, un tiers en petite couronne et un cinquième en

grande couronne. Le temps de trajet moyen domicile - lieu d'études est ainsi réduit : il est de 35 minutes, soit 18 minutes de moins que pour les étudiants vivant au domicile parental.

La majorité des étudiants décohabitants vivent seuls dans de petits logements

Lorsqu'ils ne vivent plus chez leurs parents, 58 % des étudiants franciliens vivent seuls. Ils occupent principalement des petits logements indépendants, y compris dans des résidences étudiantes. Les trois quarts d'entre eux vivent dans un logement de moins de 30 m² ne comportant généralement qu'une seule pièce ► figure 4. Près de la moitié de ces logements sont loués meublés.

Près d'un quart des étudiants disposant d'un logement autonome vivent en couple ou sont à la tête d'une famille monoparentale. La majorité d'entre eux sont sans enfant (85 %), mais 12 % sont en couple avec enfant(s) et 3 % sont des adultes à la tête d'une famille monoparentale. La plupart (81 %) vivent dans des logements de plus de 30 m² mais, pour un quart, le logement est suroccupé.

Les étudiants ont peu accès au parc social

Parmi les étudiants disposant de leur propre logement, seuls 5 % sont locataires d'un logement social. Les procédures et les délais d'accès au parc social ne correspondent pas aux besoins des étudiants. Ainsi, les petits logements (T1) ne représentent que 7,5 % des logements dans le parc social contre 29 % dans le parc privé, y compris meublés. Les étudiants peuvent en revanche avoir accès aux résidences étudiantes, souvent à un loyer plus modéré que celui des logements du parc privé ► encadré 2. Les étudiants ayant une famille à charge ont toutefois plus fréquemment accès au logement

► 4. Conditions de logement des étudiants vivant en Île-de-France en dehors du logement de leurs parents ou d'un membre de la famille

	Occupe seul son logement	Adulte en couple ou à la tête d'une famille monoparentale	En colocation avec uniquement des étudiants	En colocation avec des non-étudiants
Nombre d'étudiants franciliens décohabitants	123 900	48 700	22 400	18 800
Statut d'occupation du logement (en %)				
Ménage propriétaire	5	12	3	21
Ménage en location privée	38	54	50	42
Ménage en location sociale	2	10	2	12
Ménage en location meublée	47	19	40	21
Ménage logé gratuitement	8	5	5	4
Surface du logement (en %)				
Moins de 30 m ²	75	19	9	6
De 30 à moins de 40 m ²	14	28	20	11
De 40 à moins de 60 m ²	7	35	34	24
De 60 à moins de 80 m ²	2	13	20	24
80 m ² ou plus	2	5	17	35

Lecture : en 2017, en Île-de-France, 47 % des étudiants décohabitants qui vivent seuls dans leur logement sont locataires d'un logement loué meublé.

Sources : Insee, recensement de la population 2017.

social (31 %) que les autres étudiants sans responsabilité familiale.

La cherté des loyers, notamment au cœur de la région, et les difficultés d'accès au parc social peuvent aussi inciter les étudiants à la colocation car elle permet de réduire les coûts tout en résidant dans un logement plus grand. La colocation concerne ainsi en Île-de-France 19 % des étudiants décohabitants, une proportion équivalente à celle observée en province,

et même 26 % des étudiants décohabitants étrangers. Pour autant, les étudiants en colocation sont 41 % à vivre dans un logement suroccupé.

Pour certains étudiants franciliens, les conditions de logement restent difficiles au regard du reste de la population francilienne : 7 % des étudiants décohabitants n'ont pas de douche ou de baignoire dans une pièce réservée, tandis que 1 % n'ont ni douche ni

baignoire au sein de leur logement. Dans l'ensemble de la population vivant dans la région, ces proportions sont moindres (respectivement 5 % et 0,5 %).

► Encadré 3 - L'activité rémunérée des étudiants franciliens : un facteur de fragilité durant la crise sanitaire

L'enquête Conditions de vie des étudiants menée par l'Observatoire de la vie étudiante en 2016 estime à 55 % la proportion d'étudiants franciliens ayant exercé au moins une activité rémunérée au cours de l'année universitaire. 31 % ont exercé cette activité toute l'année durant et 24 % occasionnellement. Ces proportions sont nettement plus élevées que dans les autres régions (respectivement 20 et 22 %), ce qui peut s'expliquer par l'âge un peu plus avancé des étudiants et des charges de logement plus élevées.

Les étudiants disposant d'un logement indépendant sont les plus nombreux (61 %) à cumuler études et emploi : 38 % toute l'année et 23 % occasionnellement, contre 47 % des étudiants logés chez un parent (20 % travaillent toute l'année et 27 % occasionnellement).

Dans la moitié des cas, au moins une partie des activités rémunérées s'exerce dans le cadre de leurs études (par exemple des stages ou des contrats d'alternance).

Les étudiants franciliens exerçant une activité rémunérée étaient 41 % à considérer que ces activités leur étaient totalement indispensables pour vivre (53 % des étudiants décohabitants et 20 % des cohabitants). La crise sanitaire a donc pu les mettre dans des situations très difficiles. L'enquête nationale sur les étudiants confinés réalisée fin juin 2020 révèle que 36 % des étudiants qui exerçaient une activité rémunérée avant le confinement ont dû l'interrompre. Parmi eux, 27 % seulement ont bénéficié des mesures liées au chômage partiel. Enfin, ceux qui souhaitaient travailler durant la période estivale sont 35 % à ne pas avoir pu le faire. Ces difficultés ont entraîné un appauvrissement des étudiants concernés. Pour preuve, la part des étudiants jugeant mauvaise leur situation a bondi de 17 points entre 2019 et 2020.

► Sources

Les résultats sont issus principalement du **recensement de la population 2017**. Le **distancier Métric** permet de calculer la distance parcourue en transports en commun entre le centre de la commune de résidence (arrondissements pour Paris) et le centre de la commune d'études. Certaines données sont issues des **Caf 2019**, notamment concernant les aides reçues par les étudiants. Les données des enquêtes de l'**Observatoire de la vie étudiante (OVE)** sont également utilisées pour apporter des éclairages sur le coût du logement, le cumul emploi-études et sur les conditions de vie des étudiants pendant la crise sanitaire du printemps 2020.

Plus de 140 000 étudiants perçoivent une aide au logement

L'indépendance en matière de logement a des conséquences financières pour les étudiants. Ils doivent faire face à de nombreuses dépenses, notamment les frais liés au logement, dans une région où le coût de la vie est 9 % plus élevé qu'en province. Outre l'aide éventuelle des parents, ils peuvent bénéficier d'une bourse, d'un prêt étudiant, d'une aide au logement ; ils peuvent aussi avoir une activité rémunérée en plus de leurs études ► **encadré 3**. En 2019, 146 700 étudiants âgés de 15 à 29 ans sont allocataires de la Caisse des allocations familiales (Caf) en Île-de-France, soit plus des deux tiers des étudiants franciliens décohabitants.

Les aides proposées aux étudiants sont essentiellement des aides au logement : 95 % des étudiants allocataires perçoivent une aide au logement, principalement l'allocation de logement à caractère social (ALS) (77 %). Parmi ces allocataires d'une aide au logement, 90 % résident dans le parc privé, 3 % dans le parc social et 6 % dans les foyers et résidences universitaires collectives. Le montant de ces aides est de 210 euros en moyenne en 2019. ●

Vinciane Bayardin, Lynda Pichard (Insee),
Corinne de Berny, Anne-Claire Davy
(L'Institut Paris Region)

Retrouvez les données en téléchargement sur www.insee.fr

► Définitions

Un **étudiant** est défini ainsi : toute personne ayant déclaré au recensement de la population être âgée de 15 à 29 ans, détentrice d'un baccalauréat ou d'un diplôme d'accès aux études universitaires, inscrite dans un établissement d'enseignement, et dont le lieu d'études est une commune abritant un établissement d'enseignement supérieur ou un CFA.

Dans le recensement de la population, une **communauté** est un ensemble de locaux d'habitation relevant d'une même autorité gestionnaire et dont les habitants partagent à titre habituel un mode de vie commun. Concernant les étudiants, il peut s'agir des internats, des résidences universitaires collectives ou encore des foyers d'étudiants. La plupart sont intégrés dans le champ des résidences étudiantes présenté dans l'encadré 3.

Un **logement est suroccupé** quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la situation d'occupation « normale » définie ainsi : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque personne de référence d'une famille ou un couple, une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus. Pour les célibataires de moins de 19 ans, on compte une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon une pièce par enfant.

► Pour en savoir plus

- **Lardeux R., Papuchon A., Pirus C.**, « Un sentiment de pauvreté en hausse chez les jeunes adultes fin 2020 », *Études et résultats* n° 1195, Drees, juillet 2021.
- **Lafon L.**, « L'accompagnement des étudiants : une priorité et un enjeu d'avenir pour l'État et les collectivités », rapport d'information du Sénat n° 742, juillet 2021.
- **Belghith F., Ferry O., Patros T., Tenret É.**, « Être étudiant en 2020 : entre incertitudes et fragilités. Premiers résultats des enquêtes Conditions de vie 2020 », *OVE Infos* n° 43, avril 2021.
- **Belghith F., Patros T.**, « La vie d'étudiant confiné. Résultats de l'enquête sur les conditions de vie des étudiants pendant la crise sanitaire : Activité rémunérée et Logement », Observatoire national de la vie étudiante, 2020.
- **Davy A.-C., De Berny C.**, « Logements étudiants et jeunes actifs : vers une territorialisation des besoins en Île-de-France », L'Institut Paris Region, novembre 2020.
- **Mosny E., Tissot I.**, « Milieu familial précaire : premier facteur de fragilité sociale pour les jeunes franciliens », *Insee Analyses Île-de-France* n° 105, octobre 2019.

